Plateforme Élévatrice Lp7 Jusqu'à 800 Mm

Référence : 3181415

DESCRIPTION :

Plateforme élévatrice LP7.

Une plateforme design et élégante qui s'adapte facilement peu importe l'endroit.

INFORMATION PRODUIT

Cette **plateforme élévatrice LP7** est une plateforme au design travaillé qui lui permet de **s'adapter facilement** à son environnement. Utilisable en extérieur comme en intérieur, elle s'installe sur une surface plane et stable. Elle dispose d'une rampe d'accès d'une hauteur de seulement 50 mm. Sa hauteur de levage maximum est 8**00 mm** avec une capacité de levage de 350 kg.

La plateforme élévatrice LP7 est livrée avec un blindage de sécurité protégeant la zone de levage complète.

Elle permet à la grande majorité des utilisateurs d'être autonomes. Commandes internes, possibilité d'être équipé de

commandes externes.

Caractéristiques :

Matériaux : acier galvanisé, laqué poudrage, aluminium, acier inoxydable.

Hauteur de levage max. : 800 mm

Hauteur de levage min. : 50 mm

Poids : 225 kg

Capacité de levage : jusqu'à 350 kg

Dimensions intérieures : 900 x 1548 mm

Dimensions extérieures : L 1609 x l 1246 x H 1206 mm

Marche / Arrêt : automatique

Consommation électrique : en veille 3 W, en mode de fonction 14,7 W

Batteries : 2 x 12 V/ 7,2 Ah

Utilisation : intérieur ou extérieur.

Alimentation électrique : Entrée 230V/ 115V, sortie 24 V DC

Vitesse de montée : 28mm/sec

Classification d'étanchéité :

- Composants : IP 65

- tableau de commande : IP 54

- **portillon de sécurité / composants** : IP 65

Produit fabriqué en conformité avec la directive 2006/42/CE.

Étanche aux gaz et sans maintenance.

Frais de port inclus dans le produit.

Options disponibles :

- Portillon portes battantes pour palier supérieur - Réf. 3181416
- Panneau de commande filaire murale - Réf. 3181417
- Panneau de commande sans fil - Réf. 3181418
- Potelet de commande filaire fixation au sol - Réf. 3181419
- Potelet de commande sans fil - Réf. 3181420

Si vous souhaitez ajouter une option à votre plateforme LP7 ou pour d'autres hauteurs de levage, faites une demande de devis.

Ce que dit la loi *Article 7-2 - II.3° de l'Arrêté du 20 Avril 2017*

"a) Pour accéder à l'établissement, un appareil élévateur vertical peut être installé dans les cas suivants :

- *l'établissement est situé dans une zone où un plan de prévention du risque inondation, tel que prévu par le code de l'environnement ou la topographie du terrain ne permet pas l'aménagement d'un cheminement accessible ou ne garantit pas l'accessibilité de l'entrée de l'établissement ;*
- *à l'intérieur d'un établissement.*

b) Le choix du type de matériel se fait en fonction de la hauteur de course :

- *un appareil élévateur vertical avec nacelle et sans gaine peut être installé jusqu'à une hauteur de 0,50 m ;*
- *un appareil élévateur vertical avec nacelle, gaine et portillon peut être installé jusqu'à une hauteur de 1,20 m ;*
- *un appareil élévateur vertical avec gaine fermée et avec porte peut être installé jusqu'à une hauteur de 3,20 m.*

Un appareil élévateur satisfait aux règles de sécurité en vigueur. Notamment, un dispositif de protection empêche l'accès sous l'appareil lorsque celui-ci est en position haute.

c) Un appareil élévateur vertical respecte les caractéristiques minimales suivantes :

- *la plate-forme élévatrice a une dimension utile de 0,90 m × 1,40 m dans le cas d'un service simple ou opposé et de 1,10 m × 1,40 m dans le cas d'un service en angle ;*
- *la plate-forme élévatrice peut soulever une charge de 250 kg/m2 correspondant à une masse de 315 kg pour une plate-forme de dimension 0,90 m × 1,40 m ;*
- *la commande est centrée sur la plate-forme élévatrice ;*
- *la commande d'appel d'un appareil élévateur vertical avec gaine fermée est à enregistrement. Elle est située hors du débattement de la porte et ne gêne pas la circulation ;*
- *la porte ou le portillon d'entrée a une largeur nominale minimale de 0,90 m correspondant à une largeur de passage utile*

de 0,83 m.

Pour pouvoir être installé jusqu'à une hauteur de 3,20 m, un appareil élévateur vertical avec gaine fermée et avec portillon présente une vitesse nominale comprise entre 0,13 et 0,15 m/s.
A l'intérieur d'un appareil élévateur vertical avec nacelle, les commandes à pression maintenue respectent les conditions suivantes :

- *l'inclinaison de leur support est comprise entre 30° et 45° par rapport à la verticale ;*
- *la force de pression nécessaire pour activer les commandes est comprise entre 2 N et 5 N ;*

d) Les appareils élévateurs verticaux sont autant que possible libres d'accès. A défaut, un appareil élévateur est assorti d'un dispositif permettant à la personne handicapée de signaler sa présence au personnel de l'établissement. Ce dispositif de signalement répond aux critères suivants :

- *il est situé à proximité du portillon ou de la porte d'entrée de l'appareil ;*
- *il est facilement repérable ;*
- *il est visuellement contrasté vis-à-vis de son support ;*
- *il est situé au droit d'une signalisation visuelle, tel qu'un panneau, pour expliciter sa signification ;*
- *il est situé à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m et à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.*

L'usager est informé de la prise en compte de son appel."